

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue Lundi, le 3 Février 2025 à 19 h 30 au 75, rue Principale - Quartier Lac-des-Aigles



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 45, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

36-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 22.1 Fonds Jeunesse Témiscouata
- 22.2 Demande des loisirs
- 22.3 Demande citoyenne service de garde
- 22.4 Demande pour le Drag 2025

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 13 janvier 2025 à 19 h 30
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Refinancement emprunt Unité d'urgence 94 400 \$ - Règlement 160-19 – Caisse
- 7. Adoption du règlement # 222-25 – remplaçant le règlement 205-23 – instaurant un programme de crédit de taxes
- 8. Adoption du règlement # 223-25 constituant un comité consultatif d'urbanisme abrogeant tous les règlements des anciennes municipalités (entre autres # 44-99)
- 9. Adoption du règlement # 224-25 sur les dérogations mineures abrogeant toutes les règlements des anciennes municipalités entre autres le règlement 127-14 de Lac-des-Aigles
- 10. Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement – Règlement # 221-25
- 11. Dépôt du rapport de l'application du règlement de gestion contractuelle
- 12. Marais – Projet PRIMEAU
- 13. Camion 10 roues

14. Jardinières
15. Abat-poussière
16. Animation camp d'été - Candidatures
17. Semaine de Relâche (glissade, ...)
18. Réfrigérateur – Pavillon
19. Quillethon Lorraine Ouellet-Castonguay
20. Contrat hivernal MTQ
21. Feu vert – 6 pompiers à former
22. Affaires nouvelles
Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

37-25 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 13 JANVIER 2025 À 19 H 30**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

38-25 4. **COMPTE DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes pour la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025
LISTE DES COMPTES - LAC-DES-AIGLES**

COMPTE INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÉQUE ÉMIS		
Salaires employés		66 462,59 \$
Chèque # 17260 à 17288	Chèques de la liste des comptes du 13 janvier 2025	
Chèque # 17289 Poste Canada	Envoi collectif budget 2025	61,35 \$
Chèque # 17290 Sheila Khan	Entretien Chalet	118,08 \$
Chèque # 17291 Yves Caron	Remboursement cell janvier à juin 2025	150,00 \$
Chèque # 17292 RIDT	vente de bac à déchet	6 400,09 \$
Chèque # 17293 Maurice Richard inc.	Livraison des bacs à déchets RIDT	379,42 \$
Chèque # 17294 CRSBP	Cotisation annuelle Bibliothèque	3 927,52 \$
Chèque # 17295 Bibliothèque	Deamnde du déboursé	3 000,00 \$
Chèque # 17296 APEQ	Colloque en sécurité civile	680,00 \$
Chèque # 17297 Add Énergie	2 bornes de recharge double	21 737,17 \$
Chèque # 17298 Mathieu Roy	Arbitrage tournoi de hockey 1er février	150,00 \$
Chèque # 17299 RACJ	Permis saisonnier 01/12/24 au 31/03/25 Loisirs	142,31 \$
Chèque # 17300 Ministère Revenu Québec	Taxes d'hébergement 01/10/24 au 31/12/24	230,31 \$
Chèque # 17301 Poste Canada	Envoi collectif Age d'Or, Tournoi Hockey, Drag	60,29 \$
Accès D Hydro Québec	Tous les comptes du mois de janvier	10 500,15 \$
Accès D Cogéco	Tous les comptes du mois de janvier	770,45 \$
Accès D Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	6 826,49 \$
Accès D Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	1 065,15 \$
Accès D Revenu Québec	PPA Janvier 2025	997,01 \$
Fond d'action	Cotisation de l'employeur 22-12-2024 au 25-01-2025	180,52 \$
Visa	2 permis de réunion (119\$) - credit microsoft Pierre et Jonathan (79,88) =	39,12 \$
	Total	57 415,43 \$
COMPTE À PAYER		
1 Alcide Ouellet et Fils inc.	Pneu tracteur trottoir	238,85 \$
2 Belzile auto Squatec inc.	Essence ordinaire	638,00 \$
3 Bandt Degels	Niveleuse 870G	816,84 \$
4 Leblanc-Breault Jonathan	Sac à dos et Dossards	141,39 \$
5 Buropro Citation	Fourniture de bureau, copies mono et couleurs	291,62 \$
6 Camilien Charron (1992) inc.	Balaste Garage St-Guy	59,73 \$
7 Carrefour du camion RDL	Camion St-Guy, Western et pièce général + crédit	4 201,20 \$
8 Caureq	Répartition incendie annuelle	258,30 \$
9 Centre d'amusement	Renouvellement carte membre soutien 24-25	10,00 \$
10 CMP Mayer inc.	Vêtement équipement pompier	1 006,05 \$
11 Comité des loisirs de Biencourt	Remb. Transport sortie camp de jour	313,56 \$
12 Croix-rouge-Canadienne-Québec	Entente Services Sinistres fév.25 à jan 26	225,00 \$
13 CSE incendie & Sécurité inc.	5 paires de gants de Kangourou	1 088,45 \$
14 Cubex LTD - Montréal	Bearings, Washers, etc.	2 448,09 \$
15 Depanneur Chez Carole	Nouveaux-née, pompier, garage, bureau, party Noël	1 085,24 \$
16 DHC Avocats	Service professionnel	1 057,77 \$
17 Electronique Mercier	Achat 4 pages plus programmation	1 384,36 \$
18 Energere inc.	Réso 263-22 Contrat de 32 757,97\$ + taxes	1 607,97 \$
19 Équipement SMS	Peigne pour Sterling, Chaîne Loader et Chaîne Niveleuse	10 920,12 \$
20 Eterne April inc. (SNAP-ON)	Réparation Grindler	293,19 \$
21 Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	72,00 \$
22 Garage Eric Rioux	Lumière Western	94,80 \$
23 Groupe Voyer inc.	Pompe Égout Loisirs	2 957,41 \$
24 Harnois Énergies inc.	Diesel, Mazout, Huile camion St-Guy	10 806,14 \$
25 Infodimanche	Publicité	207,19 \$
26 Infotech	Contrat d'entretien et soutien 01-02-2025 au 31-12-2025	6 392,62 \$
27 Les produits métalliques A.T. inc.	Chaîne Sterling	2 035,06 \$
28 Henri Paul Levesque	Enlever Fan Clutch camion St-Guy	100,00 \$
29 Macpek inc.	Bouchon, pieces garage St-Guy, Outil garage, casadeuse, pinces etc....	398,51 \$
30 Magasin Coop Squatec	Décrivreur serrure bibliothèque	4,56 \$
31 Martin & Lévesque inc.	Manteau 3/1 Mutifontions 8 pompiers	3 088,95 \$
32 Maurice Bérubé & fils inc.	Porte de garage	3 730,94 \$
33 Mécanique Francis Bouchard inc.	Pieces Camion St-Guy, CB camion	187,30 \$
34 MRC des Basques	Service inspection 2024 St-Guy, Honoraire Servitech juillet à décembre 24	4 725,87 \$
35 MRC de Témiscouata	Appel d'offre, Projet Protec. Cours d'eau, quote part 2025	32 191,01 \$
36 Municipalité de Squatec	Urbanisme à contrat	8 678,88 \$
37 Petroles JMB	Diesel, Mazout	13 440,92 \$
38 Pièces d'auto select	Huile hydraulique machinerie, phare sterling, nett, etrangleur western etc....	887,59 \$
39 Pièces d'auto Rimouski	Nett. carburateur et lubrifian, antigel western et CR	140,32 \$
40 Plomberie Turcotte	Réparation chauffage edifice man. St-Guy, Oeil magique entretien	1 821,21 \$
41 Pneus F.M. inc.	Carcasse radial St-Guy	1 052,67 \$
42 PG Solutions inc.	Contrat d'entretien, accompagnement fusion, intégration du rôle d'évaluatix	2 407,10 \$
43 Keven Proulx	Saaq remb. Classe de conduite véhicule d'urgence	81,30 \$
44 Purolator inc.	Analyse d'eau et d'égout	17,26 \$
45 Régie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 1/12	9 112,27 \$
46 Sani Express	Pavillon, Bureau, Salle, Chalet et Garage	710,00 \$
47 Services sanitaires A. Deschênes inc.	Collecte conteneur St-Guy	224,20 \$
48 Servitech inc.	Honoraire Professionnels St-Guy	154,86 \$
49 Sirois Josée	Envoi postal, achat de 2 keurij pour chalet	151,32 \$
	TOTAUX COMPTES À PAYER	133 957,99 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale


Maire DG

5. CORRESPONDANCE

Aucune

39-25

6. REFINANCEMENT EMPRUNT UNITÉ D'URGENCE 94 400 \$ - RÈGLEMENT # 160-19 – CAISSE

Reçu échéancier de paiement pour le refinancement de l'emprunt # 160-19 pour l'unité d'urgence, emprunt échéant le 10 février 2025.

Était financé depuis 2020 pour un emprunt de 175 600 \$ sur 10 ans par la Financière Banque Nationale.

Refinancement fait par billet municipale de Desjardins Entreprises le 10 février 2025.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte l'emprunt par billet de gré à gré reçu le 3 février comme suit :

Emprunt pour le compte de la municipalité:	VILLE DE LAC-DES-AIGLES
Valeur nominale:	94 400\$
Daté du:	10 février 2025

Échéance	Montant	Taux
10 février 2026	17 800,00\$	4,79%
10 février 2027	18 300,00\$	4,79%
10 février 2028	18 800,00\$	4,79%
10 février 2029	19 500,00\$	4,79%
10 février 2030	20 000,00\$	4,79%
	0\$ - à renouveler	

(À titre informatif seulement)

MUNICIPALITE DE LAC-DES-AIGLES

Montant du billet: **94 400,00 \$**
 Taux d'intérêts : 4,79%
 Terme: 5 ans
 À refinancer à terme: 0,00 \$
 Règlement(s): 160-19

	Date du paiement	Solde d'emprunt avant	Capital (C)	Intérêts* (I) 4,79%	Total (C + I)	Solde d'emprunt après
ÉMISSION	10-févr-25	\$94 400,00				\$94 400,00
1	2025-08-10	\$94 400,00	\$0,00	\$2 260,88	\$2 260,88	\$94 400,00
2	2026-02-10	\$94 400,00	\$17 800,00	\$2 260,88	\$20 060,88	\$76 600,00
3	2026-08-10	\$76 600,00	\$0,00	\$1 834,57	\$1 834,57	\$76 600,00
4	2027-02-10	\$76 600,00	\$18 300,00	\$1 834,57	\$20 134,57	\$58 300,00
5	2027-08-10	\$58 300,00	\$0,00	\$1 396,29	\$1 396,29	\$58 300,00
6	2028-02-10	\$58 300,00	\$18 800,00	\$1 396,29	\$20 196,29	\$39 500,00
7	2028-08-10	\$39 500,00	\$0,00	\$946,03	\$946,03	\$39 500,00
8	2029-02-10	\$39 500,00	\$19 500,00	\$946,03	\$20 446,03	\$20 000,00
9	2029-08-10	\$20 000,00	\$0,00	\$479,00	\$479,00	\$20 000,00
10	2030-02-10	\$20 000,00	\$20 000,00	\$479,00	\$20 479,00	\$0,00
	Total:	\$94 400,00	\$13 833,52		Paiement ballon (si requis)	\$0,00

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Josée Sirois, directrice générale, et Monsieur Pierre Bossé, maire pour procéder au refinancement et a signé le billet de l'unité d'urgence pour le montant restant de 94 400 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RÈGLEMENT # 222-25 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 205-23 – INSTAURANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 222-25 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 205-23 – INSTAURANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 222-25 **qu'aucun changement n'a** été apporté entre le projet adopté le 13 janvier 2025 et l'adoption du règlement ce soir,

40-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 222-25 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 205-23 – INSTAURANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, en vertu l'article 84.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM, c. C-47.1), accorder une aide financière pour favoriser la construction de logements locatifs à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a créé un programme lui permettant de développer des projets de logements résidentiels multifamiliaux abordables sur le territoire du Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE pour participer à ce programme de la MRC, les municipalités doivent contribuer au développement des projets en créant des conditions gagnantes dont, entre autres l'adoption d'un programme de crédit de taxes foncières comme le prévoit l'article 84.4 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre et la disponibilité de logements abordables sont déficientes sur le territoire de la municipalité pour une diversité de ménages ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite accueillir de nouveaux ménages et particulièrement les jeunes familles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite retenir les ménages en transition résidant déjà sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la programme de la MRC pour le développement du logement abordable apporte une solution à ces problèmes et enjeux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du projet de règlement a été donné le 13 janvier 2025 par la conseillère Madame Vicky Ouellet;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apporté au projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le règlement # 222-25 remplaçant le règlement # 205-23 – Instaurant un programme de crédit de taxes, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. RÈGLEMENT # 223-25 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS (ENTRE AUTRES # 44-99)

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 223-25 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS (ENTRE AUTRES # 44-99)

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût, avant son adoption par ce conseil du règlement # 223-25 constituant un comité consultatif d'urbanisme abrogeant tous les règlements des anciennes municipalités (entre autres # 44-99), qu'aucun changement a été apporté entre le projet adopté le 13 janvier 2025 et l'adoption du règlement ce soir.

41-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 223-25 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS (ENTRE AUTRES # 44-99)

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Lac-des-Aigles que le conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. c. A-19.0);

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. c. A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2025 par la conseillère Madame Gaétane Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le règlement # 223-25 constituant un comité consultatif d'urbanisme abrogeant tous les règlements des anciennes municipalités (entre autres # 44-99), soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **RÈGLEMENT # 224-25 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS ENTRE AUTRES # 127-14 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 224-25 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS ENTRE AUTRES # 127-14 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil du règlement # 224-25 sur les dérogations mineures abrogeant tous les règlements des anciennes municipalités entre autres # 127-14 de la Ville de Lac-des-Aigles sur les dérogations mineures, qu'aucun changement a été apporté entre le projet adopté le 13 janvier 2025 et l'adoption du règlement ce soir.

42-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 224-25 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS ENTRE AUTRES # 127-14 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

ATTENDU QU'un avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2025 par le conseiller Monsieur Luc Sirois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que le règlement # 224-25 sur les dérogations mineures abrogeant tous les règlements des anciennes municipalités entre autres # 127-14 de la Ville de Lac-des-Aigles, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

43-25 10. **CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT # 221-25**

La tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement # 221-25 décrétant un emprunt afin de verser une aide à les Habitations économiques pour la construction d'habitations économiques, a eu lieu, MARDI, le 21 janvier de 9 h à 19 h. Pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, il fallait 61 signatures.

À la fermeture aucun signature reçue donc le Règlement # 221-25 est réputé approuvé

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles accuse réception du dépôt du certificat de résultats de la procédure d'enregistrement – Règlement # 221-25 décrétant un emprunt afin de verser une aide à les Habitations économiques pour la construction d'habitations économiques.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

44-25 11. **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE 2024**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du Rapport de l'application du Règlement de gestion contractuelle 2024 avec la liste des contrats.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le dépôt du rapport annuel 2024 de l'application du règlement de gestion contractuelle # 165-20 tel que requis au Code municipal.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

45-25 12. **MARAIS – PROJET PRIMEAU**

Attendu que :

- la Ville de Lac-des-Aigles a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Ville de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023; Article à ajouter pour une demande au volet 1
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Article à ajouter pour une demande au volet 1 - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1 – Infrastructures d'eau

- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. CAMION 10 ROUES

Information à l'effet que le devis pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf à benne basculante a été envoyé sur SEAO.

Devis qui avait été approuvé par le conseil l'an passé.

46-25 **14. JARDINIÈRES**

Les Serres de la Savane à Saint-Eusèbe : En 2024 en broche 43 de 16'' à 45 \$, en osier 2 à 34 \$ = 68 \$ et les 2 de 24 pouces à 90 \$. = 180 \$
Pour 2025, même prix.

Voir à en ajouter pour Saint-Guy : 8 de 16'' avec 8 crochets et 8 paniers

TOTAL = 51 à 45 \$ = 2 295 \$ + 68 \$ + 180 \$ = **2 543 \$** + 8 paniers et crochets ?

Le 21-01-2025 rejoint **Les Serres de l'Avenir à Saint-Elzéar** (Biencourt) Dany Ouellet 418 854-1252 j'ai demandé des prix pour 43 jardinières de 16 pouces LDA et 8 de plus pour St-Guy avec 8 crochets et 8 paniers, Plus 2 grosses de 24 pouces (bureau municipal de LDA) et 2 en osier (chalets).

PRIX : 2 grosses à 60 \$ = 120 \$, 2 osiers à 40 \$ = 80 \$ et 51 de 16 pouces à 40 \$ = 2 040 \$ + 8 paniers et crochet à 15 \$ = 120 \$ + 150 \$ transport

TOTAL 120 \$ + 80 \$ + 2 040 \$ + 120 \$ + 150 \$ = **2 510 \$** + taxes

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières à **Les Serres de l'Avenir à Saint-Elzéar** (même fournisseur que Biencourt) Dany Ouellet 418 854-1252 j'ai demandé des prix pour 43 jardinières de 16 pouces LDA et 8 de plus pour St-Guy avec 8 crochets et 8 paniers, Plus 2 grosses de 24 pouces (bureau municipal de LDA) et 2 en osier (chalets).

PRIX : 2 grosses à 60 \$ = 120 \$, 2 osiers à 40 \$ = 80 \$ et 51 de 16 pouces à 40 \$ = 2 040 \$ + 8 paniers et crochet à 15 \$ = 120 \$ + 150 \$ transport

TOTAL 120 \$ + 80 \$ + 2 040 \$ + 120 \$ + 150 \$ = **2 510 \$** + taxes

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

52-25 **20. CONTRAT HIVERNAL MTQ**

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Aigles et la Municipalité de Saint-Guy ont été fusionnés en date du 17 juillet 2024 ;

Considérant que le Décret 1124-2024 de fusion regroupe le nouveau territoire de la Ville de Lac-des-Aigles dans la MRC de Témiscouata ;

Considérant que les contrats avec le MTQ portant les numéros de dossiers 6508-22-4528 et 6507-23-4529 sur l'entretien hivernal des routes numérotées terminent le 1^{er} juin 2025 ;

Considérant que le matériel roulant très vieillissant dans les deux quartiers (LDA et St-Guy) nous oblige à faire des investissements majeurs.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande au MTQ un contrat unique pour le nouveau territoire de la Ville de Lac-des-Aigles ainsi que d'être supervisé par le Centre de Service de Témiscouata-sur-le-Lac.

De plus le nouveau contrat 2025-2026 devra couvrir un coût de 14 000 \$ du kilomètre pour pouvoir bien exécuter le nouveau contrat et mettre à jour nos équipements.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

53-25 **21. FEU VERT - POMPIER**

Réso 228-22 Cinq (5) pompiers soit Francis Lavoie, Jonathan Leblanc-Breault, Yves Caron, André-Bruno Rodrigue et Richard Duchesne ont été formé au Feu vert clignotant.

Il y en aurait 5 autres à former

Considérant les bénéfices de l'utilisation des gyrophares vert amovibles par les pompiers volontaires appelés à se déplacer rapidement sur des lieux d'intervention ;

Considérant leur impact sur l'amélioration de temps de réponse des pompiers, sur l'augmentation de la sécurité dans leur déplacement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles qui a implanté le clignotant vert pour sa brigade de pompiers, autorise le directeur du service incendie M. Jonathan Leblanc-Breault et la directrice générale adjointe Mme Francine Beaulieu, via une lettre de recommandation à la formation, pour six (5) pompiers soit Josée Sirois, Manon Malenfant, Valérie Mailloux, Luc Caron et Gabriel Morin.

Que la Ville accepte de défrayer le coût de la formation obligatoire de l'ÉNPQ et l'accessoire du flash vert pour chacun d'eux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. AFFAIRES NOUVELLES

54-25 **22.1 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que La Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata 2024-2025 au coût de 143.50\$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

55-25

22.2 TOURNOI HOCKEY

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que La Ville de Lac-des-Aigles accepte la demande 100 \$ de Monsieur Matthieu Roy pour l'achat de rondelles et gourdes pour le tournoi de hockey prévu le 22 février 2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

56-25

22.3 DEMANDES DIVERSES « OUVERTURE D'UNE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL PAR MADAME KIM BOUCHER »

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte les demandes de Madame Kim Boucher pour son projet de garderie en milieu familial sur la rue Sirois au 8, rue Sirois.

Que la ville mandate Madame Tania Khan à demander le financement au FRR au montant de 4 485 \$ pour des travaux de rampe et d'escalier pour la conformité des lieux (conditionnel à l'acceptation de la demande).

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de mettre des affiches de vitesse de 40 km et une affiche attention à nos enfants et cela à partir du resto (1, rue Sirois) et dans l'autre sens au 16, rue Sirois. À partir du 16, rue Sirois vers le rang 1 mettre affiche 60 km comme le reste du rang.

Que la Ville de Lac-des-Aigles fasse une demande au ministère des Transports soit à DGBGI dgbgi@transports.gouv.qc.ca afin que ceux-ci mettent une traverse piétonnière entre la rue Sirois et la 232.

Considérant que le trottoir est de l'autre côté de la route 232 et que les piétons doivent la traversée pour accéder à celle-ci en toute sécurité.

Considérant que cette rue est achalandée ;

Il est considéré important pour la sécurité de nos citoyens d'avoir une traverse piétonnière. Que nous demandons à Transport Québec cette installation au printemps 2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

57-25

22.4 DEMANDE DRAG

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que La Ville de Lac-des-Aigles mandate Yves Caron pour aller voir si un kiosque du Gymkhana pourrait être utilisé pour les équipements du DRAG.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 38-25, 46-25, 47-25, 49-25, 53-25 et 54-25.



Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

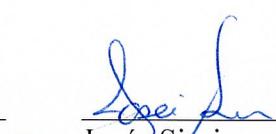
58-25 **23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.


Pierre Bossé
Maire


Josée Sirois
Directrice générale
